



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Groupe de travail des stratégies et de l'examen****Cinquante-sixième session**

Genève, 22-25 mai 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019****Rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques***Résumé*

À sa trente-troisième session (Genève, 8-11 décembre 2014), l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a adopté la décision 2014/2 (voir ECE/EB.AIR/127/Add.1), qui a transformé le Groupe d'experts des questions technico-économiques en Équipe spéciale des questions technico-économiques. Conformément au mandat énoncé dans l'annexe de la décision 2014/2, l'Équipe spéciale est tenue de rendre compte des progrès accomplis dans ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

Le rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques figurant dans le présent document contient des informations sur les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/140/Add.1, à paraître) en ce qui concerne les activités intéressant l'Équipe spéciale, ainsi que les résultats de la troisième réunion annuelle de l'Équipe spéciale (Rome, 20 octobre 2017).



## I. Introduction

1. La troisième réunion annuelle de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques qui s'est tenue à Rome, le 20 octobre 2017, a été organisée par l'Italie et la France, juste après la deuxième réunion du Comité d'évaluation du mécanisme d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions, dans le même lieu. Conformément à la décision 2014/2 de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, l'Équipe spéciale est chargée de créer et de gérer un mécanisme régional d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions primaires d'oxydes d'azote, de dioxyde de soufre, de composés organiques volatils et de particules, y compris les polluants atmosphériques à courte durée de vie, les métaux lourds et les polluants organiques persistants (ci-après « le mécanisme d'échange d'informations »).

2. Le présent document contient des renseignements sur les résultats de ces réunions et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la Convention (ECE/EB.AIR/140/Add.1, à paraître), en ce qui concerne les activités intéressant l'Équipe spéciale, y compris certaines activités menées en 2017.

### A. Participation

3. La réunion de l'Équipe spéciale s'est tenue avec la participation de 37 experts, notamment des représentants des 12 parties à la Convention ci-après : Allemagne, Autriche, Bélarus, Canada, Croatie, Fédération de Russie, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse et Ukraine.

4. Des représentants de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement à l'Institut de technologie de Karlsruhe, de l'Office fédéral allemand de l'environnement et du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique ont participé à la réunion en leur qualité de membres du secrétariat technique de l'Équipe spéciale. En outre, des représentants du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont participé à cette même réunion. Étaient également présents des représentants des centres scientifiques et d'autres organes relevant de la Convention, notamment : le Centre des inventaires et des projections des émissions ; le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; le Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (Groupe de coordination) ; le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et le Centre de coordination du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels. Parmi les autres participants figuraient des représentants du Centre de recherche énergétique des Pays-Bas, de l'Association européenne du ciment, du Groupement de l'industrie européenne des solvants et de l'International Cryosphere Climate Initiative, ainsi que deux experts du secteur privé.

5. Des services d'interprétation simultanée en russe et en anglais ont été assurés par l'Allemagne afin de faciliter la participation des experts russophones. La France a financé la participation de deux experts originaires des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que celle d'un représentant du secrétariat. La participation du représentant du Centre de synthèse météorologique-Est a été financée par l'Allemagne. La France et l'Allemagne se sont partagé le coût des services de restauration. Tous les exposés présentés peuvent être consultés sur le site Web de l'Équipe spéciale, de même que l'ordre du jour détaillé de la réunion<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir <http://tftci.citepa.org/>.

## B. Organisation des travaux

6. Tiziano Pignatelli (Italie) et Jean-Guy Bartaire (France), Coprésidents de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, ont présidé la troisième réunion annuelle de l'Équipe. Emmanuel Fiani (France) avait présidé la précédente réunion du Comité d'évaluation du mécanisme d'échange d'informations. Le chef de l'Unité d'appui technique stratégique du Département pour la viabilité des systèmes productifs territoriaux de l'Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable, qui organisait la réunion, a prononcé un discours liminaire dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants.

7. La réunion a porté principalement sur la communication d'informations actualisées relatives aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail et aux travaux menés par le secrétariat technique de l'Équipe spéciale, en collaboration avec ses experts. Les débats ont notamment porté sur les points ci-après, conformément au mandat actuel de l'Équipe spéciale :

- a) Poursuite de la mise au point du mécanisme régional d'échange d'informations ;
- b) Participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de la Fédération de Russie ;
- c) Collaboration avec d'autres organes de la Convention, en particulier l'Équipe spéciale de l'azote réactif, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le Centre de synthèse météorologique-Est ;
- d) Coopération avec les associations professionnelles européennes ;
- e) Coopération avec les organisations internationales et non gouvernementales, y compris avec celles qui n'appartiennent pas à la région de la CEE ;
- f) Recommandations du groupe spécial d'experts chargé d'examiner la suite à donner à l'évaluation scientifique de 2016 de la Convention (groupe de l'examen des politiques) en ce qui concerne le plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

## II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019

8. On trouvera dans la présente partie un compte rendu de l'état d'avancement des activités qui ont été confiées à l'Équipe spéciale dans le cadre du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention. Chaque point du plan de travail fait l'objet d'une synthèse<sup>2</sup>.

### Point 2.3.2

*Mettre au point des outils technico-économiques permettant d'estimer les coûts liés à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD) et de satisfaire aux prescriptions du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) dans différents secteurs et promouvoir ces outils.*

9. La méthode élaborée par le secrétariat technique de l'Équipe spéciale pour estimer les coûts dans les grandes installations de combustion et son outil amélioré de calcul des coûts et des investissements en matière de réduction des émissions sont utilisés par plusieurs installations industrielles en France et sont recensés dans le « Document de référence des meilleures techniques disponibles (MTD) pour les grandes installations de

<sup>2</sup> Dans le présent document, plusieurs intitulés ont été abrégés. Pour les intitulés complets, voir ECE/EB.AIR/140/Add.1 (à paraître).

combustion » de l'Union européenne<sup>3</sup>. La promotion de la méthode et de l'outil est faite lors des conférences et des réunions techniques sur la question, notamment celles qui sont destinées aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

### **Point 2.3.3**

*Diffuser la méthode et actualiser l'outil correspondant d'analyse des scénarios GAINS dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.*

10. La méthode d'analyse des scénarios du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS) au regard des dispositions du Protocole de Göteborg avait déjà été présentée à la réunion conjointe de l'Équipe spéciale et du Groupe de coordination (Saint-Petersbourg, 19 et 20 octobre 2016). L'outil est en cours de révision pour tenir compte des dernières modifications du format de sortie du modèle GAINS. À ce jour, la diffusion de cette méthode a été limitée aux communications électroniques. L'organisation d'une réunion technique d'experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dépendra des fonds disponibles.

### **Point 2.3.4**

*Collecter et communiquer des données à inclure dans le modèle GAINS.*

11. L'Équipe spéciale recueille régulièrement les données relatives aux coûts liés à l'application des MTD. Des réunions techniques spéciales sont parfois organisées avec des experts du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée afin d'échanger des données pouvant être utilisées pour la modélisation.

### **Point 2.3.6**

*Continuer à mettre au point et à promouvoir le mécanisme régional d'échange d'informations.*

12. Cinq nouveaux documents techniques ont été soumis par le mécanisme régional d'échange d'informations à son Comité d'évaluation au moyen de la plateforme d'échange, aux fins de leur publication sur le site Web du mécanisme. Des liens renvoyant à des informations sur d'autres accords internationaux relatifs à l'environnement et sur d'autres organismes et programmes internationaux dans ce domaine ont été ajoutés. La communication avec les fournisseurs de matériel et les utilisateurs industriels, essentielle au succès du mécanisme, a été menée par voie électronique, et au moyen de téléconférences et de réunions avec des associations professionnelles européennes. La mise au point de la version russe du site et son actualisation continue ont été reconnus par les experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale comme un élément essentiel pour tirer parti des informations recueillies sur les MTD.

### **Point 2.3.7**

*Promouvoir le document d'orientation sur l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils (COV).*

13. Suite à l'adoption des directives pour l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils (ECE/EB.AIR/139) par l'Organe exécutif à sa trente-sixième session (Genève, 15 et 16 décembre 2016), il est prévu d'augmenter encore la capacité de surveillance et d'évaluation des émissions de composés organiques volatils (COV).

## **III. Autres grands thèmes de discussion de la réunion**

14. Les paragraphes ci-après rendent compte des principales questions présentées et examinées à la réunion.

<sup>3</sup> Thierry Lecomte et al., Joint Research Centre Science for Policy Report, EUR 28836 EN (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2017).

15. Le représentant du secrétariat a présenté une vue d'ensemble des activités les plus récentes menées dans le cadre de la Convention, en mettant l'accent sur la suite à donner à l'évaluation scientifique de 2016 de la Convention<sup>4</sup>, sur les résultats des travaux de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 31 mai-2 juin 2017) et de sa session thématique sur l'agriculture et la pollution atmosphérique, ainsi que sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation organisées par le secrétariat.

16. La représentante de la Suède, Présidente de l'Organe exécutif, a présenté les perspectives à long terme pour la Convention. En ce qui concerne l'évaluation scientifique de 2016, elle a fait état des réalisations de la Convention et des problèmes de réduction de la pollution atmosphérique restants. Il était notamment nécessaire d'avancer sur le plan de la ratification des principaux protocoles à la Convention et de leur mise en œuvre, en particulier par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. La stratégie à long terme pour la Convention devait être mise à jour dans ce but. Les Parties souhaiteraient peut-être envisager de poursuivre la révision du Protocole de Göteborg en vue d'y inclure de nouvelles substances, ou de mettre l'accent sur certaines sources. Il était également nécessaire de renforcer la coopération internationale, d'adopter une approche intégrée et de s'appuyer sur des synergies avec d'autres secteurs comme l'énergie, les transports, l'agriculture et le climat, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Le représentant du Canada, Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et membre du groupe de l'examen des politiques, a donné un aperçu des principaux résultats et recommandations du groupe, en mettant l'accent sur ce qui présentait une utilité pour les travaux de l'Équipe spéciale et sur les mesures à court et à long terme que celle-ci devait prendre.

18. La représentante de l'Allemagne a communiqué aux participants les résultats de la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure (Genève, 24-29 septembre 2017). Elle a énuméré certaines des difficultés auxquelles les Parties à la Convention étaient confrontées et a proposé des synergies et des domaines de coopération pouvant être exploités au titre des deux conventions.

19. Le représentant de la Fédération de Russie, Directeur adjoint de l'institut de recherche « Centre de politique industrielle pour l'environnement », a présenté un projet devant être mené en Fédération de Russie dans le but d'analyser différents scénarios pour la mise en pratique des meilleures techniques disponibles dans le pays et pour évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine, les écosystèmes et le patrimoine culturel. Il a invité les experts de l'Équipe spéciale à collaborer à la mise en œuvre du projet.

20. Le représentant de la Fédération de Russie, Président du Groupe de coordination, a présenté le plan de travail du Groupe pour 2018 et 2019. Il a notamment souligné la participation du Groupe de coordination aux travaux du groupe de l'examen des politiques en ce qui concerne l'actualisation de la stratégie à long terme pour la Convention, l'organisation d'une session de l'atelier Saltjobaden VI (Göteborg, Suède, 19-21 mars 2018) consacrée aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, afin d'examiner les obstacles à la ratification et les orientations futures, ainsi que les activités organisées pour établir un lien entre les travaux menés au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de la Convention de Minamata sur le mercure. Le représentant a également évoqué la réunion commune du Groupe de coordination et de l'Équipe spéciale prévue pour octobre-novembre 2018, la part que devrait prendre le Groupe à l'actualisation du mécanisme régional d'échange d'informations et la diffusion d'une information à ce sujet, ainsi que le partage avec

<sup>4</sup> Voir Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd., *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Oslo, 2016) et Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et Changement climatique Canada, *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016, rapport disponible en ligne).

d'autres pays des données d'expérience sur l'introduction des meilleures techniques disponibles en Fédération de Russie.

21. Le représentant du Centre de synthèse météorologique-Est a présenté l'analyse des tendances des émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (benzo(a)pyrène) dans le cadre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pendant la période 1990-2015, l'accent étant mis sur la combustion domestique comme source majeure d'émissions. En 2015, les concentrations annuelles du benzo(a)pyrène avaient dépassé le niveau de référence de l'OMS dans 16 pays, alors que la tendance générale restait stable. Le Centre de synthèse météorologique-Est devait appuyer les travaux de l'Équipe spéciale en analysant l'efficacité de la mise en œuvre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants pour la période 2018-2019.

22. Le représentant d'une entreprise manufacturière française a présenté un aperçu des technologies existantes permettant de réduire les émissions d'oxydes d'azote provenant des grandes installations de combustion. Il a fait observer que l'on pouvait facilement bénéficier des meilleures techniques disponibles pour réduire sensiblement les émissions des principaux polluants atmosphériques provenant de la combustion des déchets, de la récupération d'énergie, du nettoyage des gaz de combustion et de la production d'électricité. Il a fourni des informations sur l'efficacité de certaines technologies pour réduire les émissions des principaux polluants, métaux lourds et polluants organiques persistants. Il a également énuméré un certain nombre de projets mis en œuvre en France et dans d'autres pays, visant notamment à réduire les émissions d'oxydes de soufre provenant des navires commerciaux.

23. Le représentant de l'Association européenne du ciment a fait part de son expérience de la réduction des émissions d'oxydes d'azote dans des cimenteries européennes. Les mesures de contrôle primaires comprenaient le refroidissement de la flamme, l'utilisation de brûleurs à faible taux d'émission, l'optimisation des processus, l'utilisation de minéralisateurs, la combustion étagée et la chauffe en milieu de four. Cependant, à elles seules ces mesures ne permettaient pas d'obtenir la réduction requise. Les mesures secondaires, plus efficaces, étaient la réduction catalytique et non catalytique sélective. L'intervenant a donné un aperçu des coûts de mise en œuvre des technologies citées. Des progrès constants étaient réalisés dans l'introduction des meilleures techniques disponibles dans le secteur du ciment en Europe, grâce à l'engagement pris par certaines entreprises de réduire leur empreinte environnementale, notamment dans les pays en transition.

24. La représentante du Portugal, Coprésidente de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, qui a participé au débat via Skype, a proposé des idées de coopération entre l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et l'Équipe spéciale de l'azote réactif en vue de continuer à réduire les émissions d'ammoniac, comme recommandé par le groupe de l'examen des politiques et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Elle a suggéré que les équipes spéciales tiennent de nouvelles discussions afin de mettre en évidence des domaines dans lesquels des activités conjointes pourraient être organisées, concernant par exemple la capture d'oxydes d'azote et les machines agricoles, et d'établir une proposition en vue de son examen par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-sixième session.

25. Le représentant de l'International Cryosphere Climate Initiative a proposé des mesures visant à réduire les émissions provenant de la combustion domestique de bois de chauffage, qui est l'une des sources principales de calamine (carbone noir) en Europe. À cet égard, il a évoqué une recommandation du groupe de l'examen des politiques visant à mettre en place des normes d'émission fondées sur les meilleures techniques disponibles pour les appareils résidentiels, y compris pour ceux qui utilisent des combustibles solides, et a demandé à l'Équipe spéciale d'élaborer un code de bonne pratique dans ce domaine. Notant que le brûlage à ciel ouvert de déchets agricoles était une autre source importante d'émissions de particules fines et de carbone noir, le représentant a suggéré que l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et l'Équipe spéciale de l'azote réactif adoptent des mesures communes sur cette question. Il a également proposé que le protocole d'essai mis au point par le Conseil nordique soit utilisé par les Parties au Protocole de

Göteborg comme référence pour les éventuelles valeurs limites d'émission de noir de carbone si une telle révision du Protocole était envisagée à l'avenir.

26. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souligné l'importance de la technologie pour la protection de l'environnement et a mis en avant le travail de la Division de la technologie du PNUE et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Une plateforme en ligne pour les technologies a été mise en place afin de recenser les initiatives actuelles dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, de faciliter l'accès à l'information, aux connaissances et aux données d'expérience, et de diffuser des publications scientifiques en libre accès sur la question. Le représentant a cité des exemples de nouvelles technologies qui permettraient de réduire la pollution dans différents secteurs, comme le transport, l'agriculture, l'énergie et la gestion des déchets, et qui s'employaient aux fins de la surveillance de l'environnement.

27. Le représentant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a indiqué aux participants les principaux domaines d'activité du Comité exécutif de la technologie, émanation du Mécanisme technologique de la Convention, notamment ses travaux sur l'efficacité énergétique dans le secteur industriel en 2017.

28. En ce qui concerne les activités prévues, l'Équipe spéciale a examiné les nouvelles questions qui avaient été incluses dans le projet de plan de travail 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2017/1), suite aux recommandations du groupe de l'examen des politiques, pour lesquelles l'Équipe spéciale avait été désignée comme organe chef de file. Elle s'est notamment penchée sur la question de l'élaboration d'un code de bonne pratique concernant l'utilisation de combustibles solides et les petites installations de combustion, et sur les tâches à mener en coopération avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, réputées difficiles. S'agissant de l'élaboration d'un code de bonne pratique, il a été décidé que l'Italie et la France se chargeraient de son élaboration, avec la contribution d'autres experts de l'Équipe spéciale. En ce qui concernait les analyses et les rapports à établir conjointement avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, il était essentiel de réfléchir à la possibilité de constituer un groupe d'experts et d'évaluer la disponibilité de ressources financières pour une analyse approfondie des modèles.

29. Les éléments du plan de travail examinés par l'Équipe spéciale à sa troisième réunion ont ensuite été intégrés au plan de travail 2018-2019 pour la mise en œuvre de la Convention, adopté par l'Organe exécutif à sa trente-septième session (Genève, 11-14 décembre 2017), sous réserve de ressources disponibles.

#### **IV. Réunions annuelles de l'Équipe spéciale**

30. La réunion annuelle de l'Équipe spéciale aura lieu en 2018 à une date et dans un lieu qui restent à définir avec les membres. Les Coprésidents ont reçu la candidature du Gouvernement marocain pour l'organisation de cette réunion, laquelle a été transmise par l'Équipe spéciale à l'Organe exécutif à sa trente-septième session.